

Association «Conservatoire et écoles de musique de Franche-Comté» - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation du représentant de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les responsables des établissements d'enseignement musical de la Région de Franche-Comté ont depuis longtemps ressenti la nécessité de réfléchir ensemble sur les problèmes pédagogiques qu'ils rencontrent et mettre en commun des projets susceptibles de favoriser des échanges entre élèves.

Plus récemment, ils ont engagé un dialogue avec leurs homologues de l'Arc Jurassien côté Suisse et envisagent de mettre sur pied des manifestations communes (concerts - auditions...).

Une association s'est ainsi constituée qui a pour but de «susciter la création et l'échange de manifestations de caractère culturel et pédagogique dans l'espace géographique défini par les conservatoires et écoles de musique de Franche-Comté et de l'Arc Jurassien Suisse sous toutes ses formes, notamment :

- par les échanges et rencontres à tous niveaux,
- par l'organisation de concerts, auditions et autres manifestations,
- par un soutien moral aux initiatives culturelles des écoles et autres organismes musicaux».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de faire adhérer la Ville de Besançon à cette association au titre du Conservatoire National de Région de Besançon, étant précisé que le montant de la cotisation est de 500 F,

- de désigner l'Adjoint chargé de l'Action Culturelle, ou son représentant, comme représentant de la Ville de Besançon au sein de l'Association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.